

## ANNEXE IV

## FORMAT DE DÉFINITION POUR LA CIB

PARTIE	DESCRIPTION
1. Titre	<p>Le titre est le même que dans le schéma de classement, mais ne comporte aucun renvoi.</p> <p>Le titre consiste en une formulation concise et complète qui décrit la matière susceptible d'être classée dans l'endroit en question.</p> <p>Les mots utilisés dans le titre doivent être ceux qui définissent le mieux la matière qui est censée être couverte.</p>
2. Énoncé de la définition	<p>L'énoncé de la définition décrit plus précisément la matière susceptible d'être classée dans l'endroit en question.</p> <p>La portée du titre et de l'énoncé de la définition doit être la même.</p> <p>L'énoncé de la définition devrait reprendre les mots et expressions pertinents qui figurent dans les documents de brevet classés dans l'endroit en question.</p> <p>L'énoncé de la définition devrait, dans la mesure du possible, comporter des mots différents de ceux utilisés dans le titre.</p> <p>L'énoncé de la définition peut comporter des notes explicatives et des représentations graphiques sur la matière susceptible d'être classée dans l'endroit en question. Les notes explicatives précisent ou abordent certaines questions particulières ou complexes. Les représentations graphiques, telles que formules chimiques ou dessins, sont placées à un endroit approprié pour aider à la compréhension.</p> <p>L'énoncé de la définition devrait décrire positivement la matière susceptible d'être classée dans l'endroit en question, et non pas décrire de façon négative la matière exclue du classement. On trouvera dans la partie "Renvois de limitation" (voir ci-dessous) les endroits appropriés pour le classement de la matière exclue.</p>

PARTIE	DESCRIPTION
3. Liens entre secteurs d'une large portée, par exemple, sous-classes	<p>Lorsque l'étendue d'un secteur d'une large portée (par exemple une sous-classe) est influencée d'une façon générale par ses liens avec d'autres secteurs d'une large portée (par exemple d'autres sous-classes), ces liens sont indiqués ici.</p> <p>Des représentations graphiques peuvent être utilisées si nécessaire.</p> <p>Cette partie ne devrait expliquer que les liens qui ne peuvent pas être matérialisés sous la forme de renvois.</p>
4. Renvois de limitation	<p>Cette partie contient des explications supplémentaires sur les renvois de limitation, bien que ceux-ci soient aussi conservés dans le schéma de classement proprement dit.</p> <p>Les renvois de limitation sont nécessaires lorsque la matière qui serait autrement couverte par l'entrée en question est classée ailleurs. Les renvois de limitation doivent indiquer où cette matière est classée.</p> <p>Les renvois de priorité sont un type de renvois de limitation.</p> <p>Des représentations graphiques peuvent être utilisées si nécessaire.</p> <p>Les renvois de limitation devraient être indiqués dans l'ordre suivant : premièrement, les renvois vers des endroits de la même sous-classe puis les renvois vers des endroits dans d'autres sous-classes, dans l'ordre alphanumérique de ces endroits.</p>
5. Renvois indicatifs	<p>On entend par renvoi indicatif tout renvoi qui indique l'entrée qui couvre la matière qui pourrait être utile aux fins de la recherche mais qui n'est pas couverte par l'entrée où figure le renvoi.</p> <p>Des représentations graphiques peuvent être utilisées si nécessaire.</p> <p>Les renvois indicatifs ne font pas partie du schéma de classement proprement dit. Il est utile de grouper les renvois indicatifs, en particulier s'ils sont nombreux.</p>
6. Règles particulières de classement	<p>Cette partie contient des règles particulières de classement applicables à la sous-classe ou à ses groupes, telles que la règle de la dernière place ou la règle de priorité uniforme.</p>

PARTIE	DESCRIPTION
7. Glossaire	<p>On donnera ici la définition de mots ou d'expressions importants figurant dans les titres ou les énoncés des définitions. Cela est particulièrement utile lorsque les termes sont utilisés dans un sens plus précis ou plus restreint que leur acception courante. Lorsqu'un glossaire est fourni, il n'est généralement donné qu'au niveau de la sous-classe.</p> <p>Des représentations graphiques peuvent être utilisées si nécessaire.</p>
8. Synonymes et mots clés	<p>Il s'agit d'une partie facultative pouvant servir à l'établissement de synonymes et de mots clés à partir des termes utilisés dans les documents de brevet proprement dits. Cela facilitera la rédaction des requêtes de recherche électronique dans le domaine technique considéré. Dans le groupe B 60 T 8/00 par exemple, les mots clés antiblocage et antidérapage pourraient être utiles à un chercheur.</p>

[L'annexe V suit]